

## MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**MUSÉE**  
**AIR +**  
**ESPACE**  
AÉROPORT PARIS – LE BOURGET

MUSEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

AEROPORT DU BOURGET

CS90005

93352 LE BOURGET CEDEX

### REGLEMENT DE CONSULTATION

**Objet de la consultation :** Marché de prestations de restauration de tenues et d'accessoires présentés pour l'exposition temporaire « Les Années Folles de l'Aviation » du musée de l'Air et de l'Espace.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

Lundi 26 septembre 2022 à 10h30

## SOMMAIRE

Article 1 - PRESENTATION DU MARCHE, OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 Objet du marché.....	3
1.2 Alotissement.....	3
1.3 Durée du marché.....	3
Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	3
2.1 Procédure adaptée .....	3
2.2 Variantes .....	4
2.3 Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
2.4 Visite obligatoire .....	4
2.5 Négociation.....	4
2.6 Délai de validité des offres.....	5
2.7 Modes de communication.....	5
2.7.1 Généralités.....	5
2.7.2 Dossier de Consultation des entreprises (DCE).....	5
2.7.3 Conditions de dépôt des offres :.....	6
2.7.4 Modification du dossier de consultation des entreprises .....	6
2.7.5 Demandes de renseignements complémentaires par les candidats.....	6
Article 3 - PRESENTATION DES OFFRES.....	6
3.1 Candidature :.....	7
3.1.1 CAS 1 : Envoi d'une candidature dispositif DUME.....	7
3.1.2 CAS 2 : envoi d'une candidature « standard » (hors DUME).....	7
3.2 Offre du candidat :.....	8
3.3 Documents qui seront demandés au(x) seul(s) candidat(s) retenu(s).....	8
Article 4 - JUGEMENT DES OFFRES.....	9
Article 5 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS.....	9

## ARTICLE 1 - PRESENTATION DU MARCHE, OBJET DE LA CONSULTATION

### 1.1 Objet du marché

La présente consultation porte sur prestations de restauration de vêtements et d'équipements techniques en textile et en cuir et de jouets pour l'exposition temporaire intitulée « Années folles » dont l'ouverture au public est prévue en octobre 2023 au musée de l'Air et de l'Espace.

Les candidats pourront répondre seuls ou en groupement d'entreprises. Le mandataire d'un groupement conjoint sera solidaire.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Aucune prime ne sera allouée aux candidats.

### Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV):

92521210-4 : Services de conservation des objets exposés

### 1.2 Alotissement

Le présent marché est alloti de la manière suivante :

Lot	Ojet
Lot n°1	Textiles
Lot n°2	Cuir
Lot n°3	Caoutchouc ou matériaux synthétiques

Les soumissionnaires sont libres de présenter une offre pour chacun des lots.

Le nombre de lot qui pourra être attribué à un même soumissionnaire n'est pas limité.

Un seul acte d'engagement devra être rempli si le candidat présente plusieurs lots.

### 1.3 Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

La durée d'exécution prévisionnelle des prestations est de 6 mois.

En tout état de cause, la réception des prestations devra intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le titulaire fournira, dans le cadre de son offre, un calendrier d'exécution des prestations.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Procédure adaptée

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 3° 3 du Code de la commande publique (services sociaux et autres services spécifiques).

## 2.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 2.3 Prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation ne comprend pas de prestations supplémentaires éventuelles.

## 2.4 Visite obligatoire

**AFIN DE MIEUX APPRECIER LE PROJET DE MARCHE, ET DE DETERMINER LES PRESTATIONS NECESSAIRES, IL EST DEMANDE AUX ENTREPRISES D'EFFECTUER UNE VISITE OBLIGATOIRE AVANT LA REMISE DES OFFRES.**

UNE ATTESTATION DE VISITE SERA DELIVREE PAR LE MUSEE LE JOUR DE LA VISITE.

(Document vierge annexé au présent document, à apporter le jour de la visite)

**CETTE ATTESTATION DOIT ETRE JOINTE A L'OFFRE.**

Les visites auront lieu exclusivement aux dates suivantes :

- Lundi 12 septembre 2022 de 9h30 à 16h30
- Mardi 13 septembre 2022 à 9h30 à 16h30

Contact pour l'organisation de la visite :

Monsieur Laurent RABIER, Chargé des collections anthropologiques et ethnographiques

[laurent.rabier@museeairespace.fr](mailto:laurent.rabier@museeairespace.fr)

01.49.92.71.17

OU

Madame Agnès MIRAMBET-PARIS, Responsable du département régie, restauration, conservation préventive et entretien des collections

[agnes.mirambet-paris@museeairespace.fr](mailto:agnes.mirambet-paris@museeairespace.fr)

01.49.92.70.47

## 2.5 Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les deux candidats classés en tête à l'issue de l'analyse des offres initiales sur la base des critères énoncés ci-après. Le cas échéant, cette négociation se fera à l'issue de l'analyse des offres par échange de mail et/ou par audition dans les locaux du musée de l'Air et de l'Espace. Les candidats pourront présenter, préciser, compléter ou modifier leur offre, sans pour autant qu'il ne soit porté de modifications substantielles au cahier des charges.

Les négociations pourront porter sur tous les aspects du marché, sur le contenu de la proposition technique et méthodologique comme sur l'offre financière des candidats.

Le résultat des négociations participera de l'évaluation finale des offres conformément aux critères pondérés énoncés ci-après.

Cependant, le pouvoir adjudicateur s'octroie également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans procéder à une phase de négociation.

## 2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 2.7 Modes de communication

### *2.7.1 Généralités*

Toutes communications et échanges d'informations entre les candidats et le pouvoir adjudicateur pendant la procédure de passation du présent marché s'effectueront en langue française s'effectue exclusivement par voie dématérialisée sur le profil acheteur du musée de l'Air et de l'Espace :

La plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Toutefois, concernant l'organisation de la visite veuillez contacter :

Monsieur Laurent RABIER, Chargé des collections anthropologiques et ethnographiques

[laurent.rabier@museeairespace.fr](mailto:laurent.rabier@museeairespace.fr)

01.49.92.71.17

OU

Madame Agnès MIRAMBET-PARIS, Responsable du département régie, restauration, conservation préventive et entretien des collections (absente jusqu'au 8 août 2022 inclus)

[agnes.mirambet-paris@museeairespace.fr](mailto:agnes.mirambet-paris@museeairespace.fr)

01.49.92.70.47

### *2.7.2 Dossier de Consultation des entreprises (DCE)*

Le DCE est composé de :

- l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières (AECCAP) ainsi que la décomposition du prix global et forfaitaire correspondants (DPGF) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- le présent règlement de la consultation ;

Le DCE est téléchargeable exclusivement sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Pour accéder au DCE, le candidat :

- a) choisit dans le menu situé à gauche de l'écran la rubrique «Annonces » « consultation en cours » et clique sur « recherche avancée ».
- b) puis dans la fenêtre de droite :
  - o soit coche « recherche par autocomplétion », il convient alors d'inscrire dans la première ligne «musée de l'Air et de l'Espace »

- soit coché « recherche dans une liste », sélectionner en déroulant la première ligne « Ministère des Armées » puis dans la deuxième ligne qui apparaît « MINARM/ ESTM / EPA/ MAE – Musée de l’Air et de l’Espace ».

L'accès au DCE est possible sans que le candidat ait à s'identifier, toutefois, il est vivement conseillé au candidat de s'identifier afin d'être informé des éventuelles modifications susceptibles d'intervenir en cours de procédure. De telles communications entre le pouvoir adjudicateur et les candidats se feront exclusivement via le profil acheteur du musée sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE).

### *2.7.3 Conditions de dépôt des offres :*

#### DEPOT DES PLIS SOUS FORME ELECTRONIQUE

Les offres devront être transmises via la plateforme dématérialisée : Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. Seules la date et l'heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi. Les plis arrivés hors délais seront rejetés par le pouvoir adjudicateur.

Les documents à fournir devront l'être sous forme de fichiers informatiques, seuls les formats de types pdf, doc, xls seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip.

### *2.7.4 Modification du dossier de consultation des entreprises*

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6** jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au DCE. Les modifications seront communiquées exclusivement via le profil acheteur du musée de l'Air et de l'Espace.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### *2.7.5 Demandes de renseignements complémentaires par les candidats*

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires peuvent le faire uniquement par courriel en adressant leur demande par le biais de la PLACE, à l'adresse suivante: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, au plus tard dix jours avant la date limite de remise des offres. Toute demande sera considérée comme irrecevable dès lors qu'elle sera formulée verbalement ou réceptionnée après le délai ainsi fixé.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires pourront être adressées aux opérateurs économiques au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, pour autant qu'ils en auraient fait la demande en temps utiles.

## **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.  
Les prix sont exprimés en euros.

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux ou par une personne habilitée à engager le candidat :

### 3.1 Candidature :

#### 3.1.1 CAS 1 : Envoi d'une candidature dispositif DUME

Cette procédure est ouverte au dispositif **DUME** : Document Unique de Marché Européen

Le DUME est une déclaration sur l'honneur de la compétence, de la situation financière et de la capacité d'une entreprise à candidater à un marché européen permettant ainsi au candidat de :

- déclarer sur l'honneur qu'il peut candidater à un marché public ;
- d'indiquer qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner ;
- d'indiquer qu'il remplit les critères de sélection des candidatures fixés par le l'acheteur.

Il s'agit d'un document électronique adaptable à la procédure et permettant le pré-remplissage par des données existantes sur la base du numéro SIRET du candidat (reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ; reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global).

**Pour produire leur réponse, les candidats peuvent choisir de bénéficier des fonctionnalités offertes par le service DUME ou opter pour le dispositif "standard" défini ci-dessous.**

#### 3.1.2 CAS 2 : envoi d'une candidature « standard » (hors DUME)

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux ou par une personne habilitée à engager le candidat :

- a) lettre de candidature (ou DC1<sup>1</sup>) précisant si le candidat se présente seul ou en groupement ;
- b) déclaration du candidat (DC2<sup>1</sup>) et/ou sur papier libre pour donnant le chiffre d'affaire de la société, ses références au cours des 3 dernières années, ses moyens et effectifs ;
- c) l'attestation d'assurance responsabilité civile ;
- d) les curriculum vitae (CV) incluant la présentations des qualifications et diplômes des restaurateurs dédiés à la présente opération, présentant des qualifications en conformité avec l'article L.452-1 du Code du patrimoine ;
- e) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

---

1

Les imprimés DC1, DC2 et autres sont téléchargeables sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- f) une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, sauf si le formulaire DC1 est utilisé pour la lettre de candidature, pour justifier:
- a. n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à 6 du code de la commande publique
  - b. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

### 3.2 Offre du candidat :

- a) l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières dûment complété et signé
- b) la DPGF remise au format .xls dûment complétée, correspondant au(x) lot(s) pour lequel le candidat se présente ;
- c) l'attestation de visite ;
- d) un mémoire méthodologie et technique comprenant notamment :
  - composition, compétences, qualifications et expérience de l'équipe proposée ;
  - protocole d'intervention ;
  - calendrier d'exécution des prestations

### 3.3 Documents qui seront demandés au(x) seul(s) candidat(s) retenu(s)

Les attestations qui seront récupérées en mode automatique et sécurisé auprès des différentes administrations, sans intervention de l'entreprise, ne seront pas redemandées.

Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura fourni au pouvoir adjudicateur les documents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et à ses obligations d'assurance (formulaire noti 1- Information au candidat retenu), dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande adressée par le pouvoir adjudicateur. Par ailleurs, si l'offre déposée sur la plateforme n'a pas été signée, l'attributaire devra fournir, dans ce même délai, les documents contractuels du marché signés soit numériquement (certificat numérique de signature), soit de manière manuscrite.

Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts étaient constatés entre l'offre remise initialement, après négociation ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2ème (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).



## ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, le jugement des offres sera effectué selon les critères pondérés suivants :

### 4.1 La **valeur technique** sera appréciée à partir des éléments fournis dans le mémoire technique (60%)

Ce critère est décomposé en sous critères, eux-mêmes pondérés de la manière suivante :

- o Composition, compétences, qualifications et expérience de l'équipe proposée (40 %) ;
- o Nature du protocole proposé (40%) ;
- o Proposition de calendrier d'exécution (20%) ;

### 4.2 Le **prix** (40%)

L'ensemble des offres sera, dans un premier temps, analysé sous l'angle de la cohérence des prix d'unités proposés. Une analyse détaillée et comparative des DPGF sera effectuée par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats dont les offres financières seront jugées incohérentes pourront être questionnés par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la moins disante obtiendra la note de 40, les autres offres se verront appliquer une règle proportionnelle afin de déterminer leur note :

$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre}} \times 40 = \text{note attribuée aux offres}$$

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou le sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

## ARTICLE 5 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues auprès du greffe du :

Tribunal Administratif de Montreuil

7, rue Catherine Puig (niveau 206 rue de Paris)

93100 Montreuil sous Bois - 01.49.20.20.00

Courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)

adresse Internet : <http://montreuil.tribunal-administratif.fr/>

 <p>MUSÉE AIR + ESPACE AÉROPORT PARIS – LE BOURGET</p>	<p>MUSEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE</p> <p>AEROPORT DU BOURGET CS90005 93352 LE BOURGET CEDEX</p>
---	--

<p>ATTESTATION DE VISITE A joindre <u>obligatoirement</u> à l'offre</p>
---

**Objet de la consultation :** Marché de prestations de restauration de tenues et d'accessoires présentés pour l'exposition temporaire « Les Années Folles de l'Aviation » du musée de l'Air et de l'Espace.

Entreprise \_\_\_\_\_

Lieu de visite :

- Musée de l'Air et de l'Espace
- Site de Dugny
- préciser.....

Date/Heure de la visite \_\_\_\_\_

Signature du responsable de la visite  
Pour le MAE